

Valeur juridique du droit communautaire

Par **Axel Brunet Nahon**, le **29/10/2014** à **17:15**

Bonjour à tous,

Je suis en L1. J'ai un td sur les traités internationaux.

J'ai compris que les traités classiques ont une valeur infra-constitutionnelle et supra-législative. En revanche, en ce qui concerne le droit communautaire, j'ai pas très bien compris. Il a une valeur supra-législative. Mais quel est son rapport avec la Constitution. Et s'il est inférieur à la Constitution, en quoi il se différencie des traités internationaux?

Merci d'avance!

Par **HT13**, le **29/10/2014** à **18:01**

Bonsoir :)

Sujet vaste et compliqué mais qui est en théorie relativement simple à expliquer ... c'est notre programme en intro au droit, si tu veux je te l'envoie par mail ?

Par **Axel Brunet Nahon**, le **29/10/2014** à **18:11**

Je veux bien, ce serait super! Je t'envoie mon mail par MP :)

Par **HT13**, le **29/10/2014** à **22:38**

Ca t'a aidé ?